

EXPERT clean

Anti-M RCP S

Façades & Toitures

Qualité professionnelle



DEFINITION / DESTINATION

Traitement algicide curatif et préventif, rémanent pour toitures, façades, murs et sols.
 Application sur tous les matériaux du bâtiment tels que : la pierre, la tuile, la brique, le ciment, l'ardoise, les margelles de piscine, les pavés autobloquants, les toits de chaume et toutes surfaces poreuses.
 ANTI-M RCP S élimine durablement les micro-organismes, algues et lichens les plus résistants.

PROPRIETES

- Prêt à l'emploi.
- Sans rinçage.
- Sans pictogramme de danger.
- Grande efficacité sur tous les lichens* (à l'exception du lichen rouge)
- Rémanence/efficacité : 3 ans (selon climat).

CARACTERISTIQUES

ASPECT	Liquide vert
MASSE VOLUMIQUE à 20°C	1 ± 0.01 g/cm ³
pH	7,5 - 8
POINT D'ÉCLAIR	Néant
DILUTION	Prêt à l'emploi, ne pas diluer
RENDEMENT	50 à 500 ml/m ² * préventif / curatif
TEMPS D'ACTION	3 à 4 jours – efficace pendant 3 ans
CONDITIONNEMENT	20L

MISE EN OEUVRE

MODE D'EMPLOI

Protection des supports :
Protéger les surfaces qui ne sont pas à traiter.

Appliquer par temps sec et sans risque de pluie 12h suivant l'application.

Appliquer le produit pur de bas en haut, sur support sec.

En présence de mousses épaisses, de grosses plaques de lichens, éliminer les micro-organismes par un brossage

En présence d'un encrassement important, il est recommandé de procéder à un nettoyage préalable du support.

CONDITIONS CLIMATIQUES

De 5 à 50°C. Aux températures extrêmes, l'efficacité est réduite.

MATERIEL D'APPLICATION

Pulvérisateur, pinceau, rouleau.

NETTOYAGE DES OUTILS

A l'eau aussitôt après utilisation.

PRECAUTIONS

Lire l'étiquette avant utilisation.
Porter des gants et équipement de protection lors de l'utilisation.

Pour de plus amples renseignements, se référer à notre fiche de données de sécurité disponible sur demande sur le site www.espacedoc.fr

STOCKAGE

Stocker le produit en local hors gel à l'abri des intempéries et des rayons directs du soleil ..

ENVIRONNEMENT



En vue d'une élimination sans danger pour l'environnement, ne jeter pas vos résidus dans les égouts.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale en vigueur.